

AJ.-
REPUBLICQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006- 303 du 28 juin 2006

Chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO
Ministre de la Défense Nationale de l'intérim
du Président de la République pour compter
du 28 juin 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du Gouvernement, Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense nationale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Paris (France).

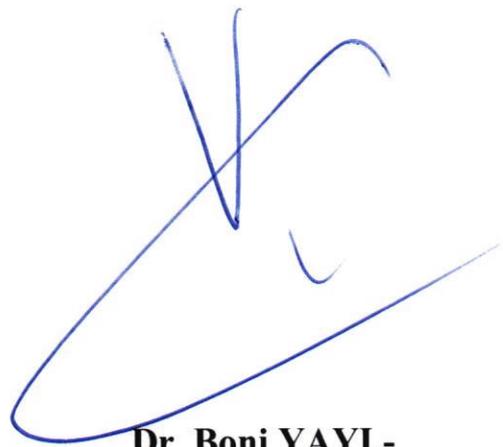
..../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale durant cette période, les pouvoirs de Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, notamment le pouvoir de promulguer une loi ou d'en demander une deuxième lecture, conformément aux dispositions des articles 50 alinéa 4, 57 alinéa 2 et 4 et de l'article 70 de la Constitution.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 Juin 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTERES 22 SGG 4
DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.